

Ticket Sport Solidaire 2025

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Pour l'année 2025 / 2026

Dépôt des dossiers : De septembre 2025 à décembre 2025

UNE DEMANDE PAR ENFANT

Pour bénéficier du Ticket Sport Solidaire (aide financière pour les frais d'inscription/cotisation auprès d'un club sportif de la ville de Creil).

- ⇒ votre enfant doit être âgé de 0 à 18 ans,
- ⇒ vous devez résider sur la commune de Creil depuis au moins un an,
- ⇒ l'adhésion doit se faire auprès d'un club sportif ou d'une association sportive de Creil.

Une aide forfaitaire de 40€ pourra être versée si votre quotient familial (QF) de la CAF est inférieur ou égal à 1300€. Si vous êtes éligible, elle sera versée directement à l'association ou au club sportif. En cas de reste à charge inférieur à l'aide forfaitaire, c'est ce montant qui sera pris en charge.

Pour en bénéficier, vous devez au préalable solliciter :

- ⇒ TICKET SPORT CREIL
- ⇒ PASS SPORTS CITOYEN
- ⇒ PASS SPORT ETAT

Identité du demandeur (responsable légal) :

Nom :

Prénom :

Adresse :60100 CREIL

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Identité de l'enfant/jeune :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Justificatifs à fournir :

- Justificatif d'identité du demandeur (Responsable légal)
- Justificatif d'identité de l'enfant/jeune
- Justificatif de domicile attestant d'une présence sur la commune d'au moins un an (septembre 2024)
- Attestation CAF d'août 2025
- Justificatif d'inscription à un club/association sportif de Creil avec l'identité de l'enfant
- Justificatif des démarches pour obtenir les autres aides financières (Ville de Creil, Conseil départemental de l'Oise, Etat)

La production de l'ensemble de ces pièces justificatives est **obligatoire**.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

A déposer au CCAS ou à envoyer par courriel : aides.facultatives@mairie-creil.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter

CCAS 03 44 62 70 00